

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les entreprises du Québec invitées à accepter les paiements comptants

Québec, le 7 juillet 2020. – Le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, tient à rappeler aux entreprises du Québec que, même si les transactions électroniques et sans contact doivent être privilégiées dans le contexte actuel, il est recommandé par la Banque du Canada d’accepter le paiement comptant d’un client qui n’aurait pas de carte de débit ou de crédit.

« Je compte sur la collaboration de tous les commerçants pour qu’ils ne pénalisent pas les citoyens qui, pour une raison ou pour une autre, n’ont pas accès à d’autres modes de paiement que l’argent comptant. Bien entendu, nous devons continuer de privilégier les modes de paiement électroniques sans contact », affirme le ministre.

Lien connexe :

Pour de l’information sur la COVID-19 et tous les programmes d’aide offerts, il est conseillé de se rendre à l’adresse [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

– 30 –

Source : Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 576-2786